

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT
DE PLESSIER DE ROYE ET SES ALENTOURS



Association de Sauvegarde de l'Environnement
de Plessier-de-Roye et de ses Alentours
ASEPA 109 rue Saint Jean - 60310 Plessier-de-Roye
Tel: 07 77 22 16 62
assosepa1@gmail.com

Madame la Préfète de l'Oise
1, place de la préfecture
60000 BEAUVAIS

Plessier de Roye, le 10 Avril 2023

Lettre Suivie

OBJET : projets d'aérogénérateurs industriels de Crapeaumesnil 60310 société Energie Team

Madame la Préfète,

Un projet d'installations d'aérogénérateurs industriels sur la commune de Crapeaumesnil (60310) est en cours d'enquête publique et ce jusqu'au 28 avril 2023

Nous avons organisé une réunion publique Samedi 1er Avril dernier à Amy afin d'informer la population locale. Des élus de plusieurs communes étaient présents (Lassigny, Amy, Crapeaumesnil, Fresnières, Beuvraignes), des agriculteurs, riverains et un représentant du Roso.

Nous avons noté les absences de Mr Carpentier (Maire de Crapeaumesnil), de Mme Boissière (conseillère municipale en charge du développement du projet), du promoteur FEAG ou de son développeur Energie Team qui ne se sont pas déplacés non-plus. Il n'y avait pas d'huissier ou de médiateur dans la salle.

Suite à cette réunion, il s'avère que:

- Contrairement à ce que le conseil municipal de Crapeaumesnil avance, les administrés de cette commune n'ont pas été informés de ce projet, aucune consultation de la population n'a été effectuée
- Contrairement à ce que le conseil municipal de Crapeaumesnil avance, les administrés ne sont pas favorables à l'implantation d'éoliennes sur leur commune (une pétition est en cours et obtient un franc succès)

On comprend mieux en creusant le dossier que Mr le Maire et un adjoint sont deux des propriétaires terriens concernés par ce projet.

N'est-il pas légitime d'avoir de fortes suspicions de conflit d'intérêts pour ces 2 membres du conseil ? N'exercent-ils pas une influence sur le reste du conseil municipal ?

N'y aurait-il pas là une prise illégale d'intérêt si le projet voyait le jour ?

Le délit de **prise illégale d'intérêts** est défini à l'article 432-12 du code pénal :

« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement ».

La prise illégale d'intérêts est un délit puni de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 euros d'amende.

Un autre point nous alerte particulièrement sur ce dossier. Contrairement à tous les projets éoliens que nos associations peuvent étudier, dans celui de Crapeaumesnil ne figure aucune compensation financière de la part du promoteur envers la commune. Est-ce normal ? Est-ce un oubli ? Est-il possible que des compensations financières aient eu lieu sous d'autres formes ? Pourquoi ne figurent-elles pas dans le dossier ?

Pour résumer, les participants de notre réunion publique étaient très à l'écoute et ont posé des questions pertinentes sur des sujets tels que:

- La Santé publique: acoustique audible et non audible, le syndrome éolien
- Le démantèlement des éoliennes, qui en aura la charge?
- La servitude des chemins, les locataires de parcelles ne sont pas informés d'une "Convention chemins" éventuelle
- Les courants vagabonds (éoliennes les pieds dans l'eau au Pays des Sources!!!) une hérésie...

De notre côté, nous nous opposons avec la plus grande fermeté à l'installation de ces aérogénérateurs qui vont compromettre durablement notre qualité de vie, notre environnement, notre faune et flore, la santé de nos enfants, dévaluer nos biens immobiliers...

En effet, ce dernier nous inquiète fortement car il se trouve à :

- Moins de 600m des premières habitations de Crapeaumesnil et 594m de la première habitation de Fresnières
- Aux pieds de la source de l'Avre affluent de la rivière SOMME
- Proche des postes de répartition de Gaz
- Un dossier MRAE très défavorable à son implantation
- 2 zones ZNIEFF à proximité du village
- Eglises de Plessier-de-Roye et de Roye-sur-Matz, classées Monument Historique en 1913
- la nécropole du Bois des Loges à proximité
- Projet situé en plein sur la ligne de front de la Grande Guerre sans fouilles préventives
- 5 exploitations bovines à proximité et 4 écuries professionnelles
- Nos communes sont dans la zone de saturation déterminée par la DREAL en janvier 2020. Ce projet encerclerait totalement les communes d'Amy, Fresnières (ce village sera cerné également par le projet de Canny-sur-Matz qui sortira rapidement en enquête publique).

Finalement, nous tenons à insister sur le fait que les gens sont en colère et qu'afin de maintenir la paix et l'harmonie dans nos campagnes, nous vous serions reconnaissants d'apporter une grande vigilance à ce dossier. Les espaces de respirations nous paraissent essentiels à maintenir.

Aussi souhaitons-nous, Madame la Préfète, vous rencontrer afin de vous présenter ainsi qu'à vos services, plus en détail que par ce simple courrier, la vision globale que nous avons de la situation.

Dans cette perspective, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de notre haute considération.

Mme Sabine ALLAN
Présidente de l'Association ASEPA

Copie adressée à:

- Sénateur Edouard Courtial
- Monsieur le Directeur de la DREAL Hauts-de-France
- Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France
- Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- Monsieur Mahé Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources
- Monsieur Nancel Conseiller Départemental et Président du Plan Climat Energie Sources et Vallées.
- Mairies des 27 communes concernées : Amy, Crapeaumesnil, Fresnières, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Beuvraignes, Bus-la-Mésière, Candor, Canny-sur-Matz, Carrépuis, Champien, Conchy-les-Pots, Dancourt, Dives, Ecuville, Gury, Lagny, Lassigny, Laucourt, Margny-aux-Cerises, Plessis-de-Roye, Popincourt, Roye-sur-Matz, Roiglise, Roye, Saint-Mard, Tilloloy, Verpillères
- Monsieur le Commissaire enquêteur Didier Berneaux
- Presse : Courrier Picard, Le Bonhomme Picard

